

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 16 MARS 2021

~ ~ ~

Procès verbal

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 16 mars 2021, à la Verrière des Cordeliers, 90 place Aristide Briand à Sainte-Colombe (69), sur la convocation qui leur a été adressée le 9 mars 2021, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

Début de séance 19h10.

Thierry KOVACS : « Je veux remercier une nouvelle fois Marc DELEIGUE, Maire de Ste Colombe de nous accueillir dans cette belle salle.

Christophe BOUVIER m'a informé que Malik MAOUCHE avait démissionné.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Qui se porte candidat ? Nicolas HYVERNAT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? J'en conclus que vous êtes tous d'accord avec sa candidature. Pas d'oppositions ? Non.

Vous avez reçu avec les délibérations de ce jour le procès-verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2021 Est-ce que celui-ci appelle de votre part des observations ? Il n'y en a pas ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

1. ADMINISTRATION GENERALE – Mise en débat d'un Pacte de Gouvernance sur la mandature 2020-2026

Claudine PERROT BERTON : « Ce soir, je vais être un petit peu longue sur cette délibération car il s'agit du Pacte de Gouvernance qui est un document d'importance et qu'il nous faut approfondir tous ensemble. La loi

Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a institué un nouveau rendez-vous obligatoire après l'installation des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté et ses communes membres.

L'adoption de ce pacte de gouvernance n'est pas obligatoire en soi, mais nous devons à minima tenir un débat sur le sujet dans cette assemblée.

Si nous confirmons le principe de ce Pacte de gouvernance, le projet sera ensuite soumis pour avis simple aux conseils municipaux des communes appelés à se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la notification du projet de pacte.

Au terme de cette consultation, l'adoption définitive du pacte par notre conseil devra intervenir avant le 28 juin 2021.

Huit mois après l'installation des instances de Vienne Condrieu Agglomération, nous avons eu l'occasion de faire connaissance et de prendre la mesure de ce que représente notre intercommunalité : le fonctionnement des instances, l'étendue des compétences, les projets en cours, le budget et les finances, les relations avec les communes, les orientations stratégiques, l'organisation des services, etc...

Il est donc possible d'énoncer les grandes lignes qui ont vocation à constituer notre pacte de gouvernance sur cette mandature.

Ainsi, le Bureau communautaire qui s'est saisi de cette question vous soumet un projet de pacte de gouvernance qui se décline en 10 points :

1. Une feuille de route prenant appui sur le « Projet d'agglomération »

Ce projet d'agglomération adopté en 2018 reste plus que jamais d'actualité. Document fondateur, il est le fruit d'une réflexion collective des élus. Il fixe le cap à travers 4 grandes ambitions et des objectifs :

Ambition 1 : « Une Agglomération qui porte un projet partagé »

- Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité,
- Une gouvernance au service d'un projet fédérateur qui implique les acteurs dans toute leur diversité,
- Viser une action publique d'agglomération encore plus performante,
- Se positionner comme une agglomération qui compte à l'échelle métropolitaine.

Ambition 2 : « Un territoire qui cultive l'excellence »

- Développer le potentiel d'attractivité du territoire,
- Favoriser l'émergence de projets ambitieux, innovants et durables,
- Devenir un territoire à énergie positive à court terme.

Ambition 3 : « Un territoire fort de ses équilibres »

- Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire,
- Ambitionner une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous,
- Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion à l'échelle de l'agglomération.

Ambition 4 : « Une agglomération qui ambitionne pour tous, un haut niveau de service »

- Développer des services de qualité, adaptés aux soins de chaque public,
- Assurer l'accès aux services de proximité et au numérique pour tous.

2. **Des Schémas stratégiques en déclinaison du Projet d'agglomération** qui viennent préciser le plan action de la communauté sur les différentes thématiques.

Avec je le rappelle, les schémas déjà approuvés et en action :

- Schéma d'accueil de la petite enfance,
- Schéma d'accueil des entreprises,
- Schéma de développement commercial,
- Schéma de développement touristique,
- La stratégie agricole,
- Schéma directeur de l'assainissement (à actualiser pour la rive droite),
- Schéma directeur vélo (à actualiser pour la rive droite),
- Schéma directeur des équipements sportifs (à actualiser pour la rive droite).

Puis les schémas en cours d'élaboration ou à programmer :

- Programme Local de l'Habitat,
- Plan de Mobilité,
- Plan Climat Air Energie Territorial,
- Schéma directeur de l'eau potable,
- Schéma directeur des eaux pluviales,
- Schéma directeur des déchèteries...

3. **Sur la fiscalité, une orientation partagée de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et les entreprises** durant cette mandature.

Je vous rappelle à ce sujet que Vienne Condrieu Agglomération, contrairement à de nombreux EPCI, n'a pas instauré de taxe foncière.

4. **Une gouvernance collective et partagée qui associe les maires des 30 communes membres au bureau communautaire.** C'est un point fort de la gouvernance de notre Agglo complété par le fait que chaque membre du Bureau est aussi appelé à porter par délégation du Président un domaine d'action de la communauté.
5. **Une méthode de discussion et de prise de décision en bureau qui se veut collective et participative,** avec pour objectif, chaque fois que possible, la recherche du consensus des Maires dans la définition des orientations stratégiques.

D'ailleurs, au plan de la méthode, nous avons retenu le principe de la double présentation des dossiers soumis à une décision d'orientation en bureau : une première présentation pour exposé du sujet, une deuxième inscription la séance suivante pour décision.

6. **Une volonté affirmée d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la vie de l'intercommunalité et à l'élaboration des projets.**

Vous le savez, cette volonté se concrétise notamment par les modalités suivantes :

- L'ouverture aux conseillers municipaux des 18 commissions thématiques qui traitent des différents champs d'action de la communauté. Cette participation connaît d'ores déjà un réel succès puisqu'au 31 décembre 2020 1115 conseillers municipaux étaient inscrits dans ces commissions ;
- La tenue d'une assemblée générale annuelle réunissant tous les élus du territoire destinée à faire le bilan d'étape des politiques publiques conduites par l'intercommunalité ;
- Des réunions « d'inter commissions » sur les thématiques transversales telles que le PLH, le PDM et le PCAET,
- La transmission par voie dématérialisée aux conseillers municipaux des ordres du jour, rapports et comptes rendus des conseils communautaires ;
- L'envoi simultané d'une « Newsletter » apportant un éclairage didactique sur les dossiers soumis au conseil.

7. **Une démarche de concertation et de consultation** des usagers, des citoyens, de la population et plus généralement des partenaires institutionnels dans la conduite de la politique publique de la communauté d'agglomération.

Conformément à la délibération adoptée le 10 novembre 2020, cette démarche s'appuie sur la contribution du Conseil de développement.

Nous lui avons confié la mission d'accompagner l'Agglomération sur la méthodologie et l'ingénierie de la concertation en proposant la méthode et des outils de concertation, en émettant des avis sur les modes de concertation proposés par l'exécutif, en effectuant le suivi de la mise en œuvre et des rendus de cette concertation.

8. **La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation** de l'action de la communauté destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs.

La communauté possède déjà de nombreux dispositifs qui concourent à l'appréciation bilancielle de son action : rapport annuel d'activité, rapports relatifs au prix et à la qualité du service (RPQS) pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, rapports financiers (comptes administratifs), logiciel de gestion des indicateurs...

Cette démarche de l'évaluation est appelée à prendre une dimension nouvelle en s'appuyant sur les travaux de la commission administration générale d'une part, et d'autre part sur la contribution du Conseil de développement qui apportera un regard croisé sur les critères d'évaluation et les indicateurs.

9. **Une orientation visant à développer chaque fois que cela est profitable les mutualisations de services** entre la communauté et les communes.

La communauté d'agglomération dispose déjà d'un ambitieux schéma de mutualisation de services qui est appelé à s'enrichir par les travaux de la commission administration générale.

Je vous rappelle à cet égard les principales mutualisations en place au bénéfice des communes:

- Sur la commande publique : les conventions d'assistance avec les communes adhérentes au service commun des marchés publics, les groupements de commandes dans les achats et prestations ;
- Sur l'informatique : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour l'administration de leur système d'information ;
- Sur les archives : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour un accompagnement dans leur processus d'archivage ;
- L'instruction du droit du sol des permis et autorisations de travaux sur l'ensemble des communes (c'est une prestation gratuite financée sur fonds propres de la communauté) ;
- Le Système d'Information Géographique (SIG), outil de cartographie performant mis à disposition gratuitement aux communes avec un accompagnement en animation et en formation ;
- Le service des politiques contractuelles qui accompagne les communes dans la recherche de financements de leurs projets et participe à l'élaboration des contrats (contrat de ruralité, contrat de plan Etat-Région, contrats de partenariats avec les Départements, CTER...).

10. **L'impulsion d'une culture interne au niveau des services visant à promouvoir la proximité, la réactivité, la fluidité, l'expertise et l'esprit de service dans la relation avec les élus et les communes.**

Chacun a pu le constater au cours de ces 8 premiers mois de mandature et comme l'exprime quelquefois notre directeur général des services : il s'agit d'abord d'une volonté, d'une question de management et d'état d'esprit.

Parmi les actions concrètes qui contribuent à cette culture interne on citera en particulier les séminaires qui réunissent une à deux fois par an les Directeurs Généraux des Services et Secrétaires de Mairies avec les Directeurs de la communauté.

Ces rencontres d'échanges et d'information sur l'action de Vienne Condrieu Agglomération concourent également à la connaissance réciproque et au renforcement des liens entre les communes et l'intercommunalité.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les services et tout le personnel de l'Agglo pour leur dévouement et leur engagement. On peut en profiter tous au niveau des communes.

Je m'arrête là, Monsieur le Président, et je vous cède la parole pour le débat. »

Thierry KOVACS : « Tu as tout dit mais je vais remercier Claude BOUR, notre Directeur Général des Services qui a rédigé ce document. Mais il ne s'agit pas de l'expression de la volonté directe du Directeur Général des Services mais bien de l'expression de la volonté des élus, des 30 Maires qui retrouvent là ce qu'ils ont souhaité mettre comme règles dans notre fonctionnement pour la gouvernance de cette collectivité. Cela reprend une partie de ce que nous faisons déjà depuis un certain temps donc merci à vous et merci à nos collègues qui ont discuté de ceci et abouti à ce document de gouvernance.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, j'en conclus donc que tout est clair, suffisamment précis en nous laissant une liberté dans l'application et dans le fonctionnement de notre collectivité.

Je vous ai invité à débattre. Je vous invite à vous prononcer sur le projet de Pacte de gouvernance tel que proposé. Ça sera un vote. Il faudra que chaque Maire soumette à son conseil municipal ce pacte de gouvernance afin de m'autoriser à effectuer toutes les démarches.

Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance tel que proposé,

DECIDE de le soumettre pour avis aux conseils municipaux des communes membres,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation des représentants des associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Thierry KOVACS : « Je vous rappelle que le conseil communautaire a délibéré en septembre 2020 pour procéder au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre du nouveau mandat.

La CCSPL est présidée par le Président de l'Agglomération ou son représentant (M. Christian JANIN, Vice-président à la commande publique) et composée de 10 membres, 5 membres du conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et 5 représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire.

Les membres actuels de la commission sont les suivants :

Monsieur Nicolas HYVERNAT
Monsieur Max KECHICHIAN
Monsieur Alain CLERC
Monsieur Christophe CHARLES
Madame Anny GELAS

CLCV (Monsieur Alain SARZIER ou son représentant)
Collectif des usagers des eaux de l'Amballon (Monsieur Robert MICHALON ou son représentant)

UFC QUE CHOISIR VIENNE ET SA REGION (Madame Hélène BERNARD ou son représentant)
FNAUT (Fédération Nationale des usagers des transports) (Monsieur Jean-François CULLAFROZ ou son représentant)
Association des familles (Madame Yvette SEGLAT ou son représentant)

Malgré la consultation et l'accord préalable des associations avant leur désignation dans la commission, deux associations se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'assister aux réunions de la CCSPL, il s'agit de l'Association des familles et de la CLCV.

Il est proposé de les remplacer par les associations suivantes qui répondent aux principes fixés par la délibération du conseil :

- Croix Rouge française (Monsieur Jacques BILLON ou son représentant)
- Vienne Atout Commerce (Madame Corinne PARIS ou son représentant)

Je vous propose d'actualiser la composition de la CCSPL avec ces deux nouvelles associations.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE au sein de la Commission consultative des services publics locaux les associations suivantes:

Collectif des usagers des eaux de l'Amballon (Monsieur Robert MICHALON ou son représentant)
UFC QUE CHOISIR VIENNE ET SA REGION (Madame Hélène BERNARD ou son représentant)
FNAUT (Fédération Nationale des usagers des transports) (Monsieur Jean-François CULLAFROZ ou son représentant)
Croix Rouge française (Monsieur Jacques BILLON ou son représentant) en remplacement de l'Association des familles
Vienne Atout Commerce (Madame Corinne PARIS ou son représentant) en remplacement de la CLCV

DIT que les conseillers communautaires membres de la Commission consultative des services publics locaux restent inchangés.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. JAZZ A VIENNE – Bilan financier 2020 et budget prévisionnel 2021

Christophe BOUVIER : « En tant qu'établissement public rattaché à l'Agglo, Jazz à Vienne doit soumettre au Conseil communautaire son rapport annuel d'activité ainsi que ses budgets. Le Conseil communautaire est invité à en prendre acte.

L'activité de Jazz à Vienne est calée sur les périodes de saison culturelle. C'est pourquoi le rapport d'activité annuel vous est présenté à l'automne.

Concernant les rapports budgétaires, ils sont logiquement présentés sur la base de l'année civile. C'est l'objet de cette délibération, qui concerne donc le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021, qui ont été adoptés par le Conseil d'administration de Jazz à Vienne le 26 février.

Comme vous vous en doutez, les budgets 2020 et 2021 sont directement impactés par la crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant un an.

Concernant tout d'abord le compte administratif 2020 :

Ce compte administratif est le résultat d'une année sans festival pour l'EPIC. Alors que le budget était prévu à hauteur d'environ 6 M€, le réalisé s'établit à environ 1,2 M€.

Les dépenses sont structurelles (loyers, frais de télécommunications, contrats de maintenance, ...) ainsi que les salaires. Sur ce point il faut signaler que l'équipe permanente du festival a été mise en chômage pendant 5 mois sans complément de salaire. Jazz à Vienne a également placé les salariés techniciens et artistes en position de chômage. Au total, plus de 17 000 heures ont fait l'objet de la procédure d'activité partielle pour 67 salariés.

Le budget a également enregistré des dépenses engagées pour l'édition 2020 notamment en communication.

Pour autant, l'année 2020 a pu être neutralisée grâce au soutien des collectivités partenaires de Jazz à Vienne. C'est notamment le cas pour le Département de l'Isère (150 000 €) et la Région Auvergne Rhône Alpes (150 000 €) qui ont décidé de maintenir leurs financements pour les festivals qui n'avaient pas lieu.

L'Agglomération, collectivité de rattachement de l'EPIC a ajusté son financement (500 000 €), permettant ainsi de conserver le résultat positif issu de l'exercice 2019.

Au final, l'exercice 2020 enregistre un déficit de 15 000 € qui est couvert par le résultat antérieur.

Concernant le budget prévisionnel 2021 :

L'exercice de prévoir un budget pour 2021 est un défi tant les incertitudes sont nombreuses. Nous le constatons tous, les choses peuvent évoluer très vite dans un sens ou dans l'autre et il est impossible de savoir aujourd'hui à quoi pourra ressembler Jazz à Vienne 2021.

C'est pourquoi le budget voté par le Conseil d'administration est volontairement large pour pouvoir s'adapter à plusieurs hypothèses possibles. Il prend comme hypothèse de travail une jauge limitée à 5 000 au Théâtre Antique, la suppression des concerts en espace fermé et d'opérations d'animations gratuites.

Vous l'aurez compris, ce budget ne traduit pas forcément ce qui pourra être fait mais il permet de pouvoir réagir rapidement en fonction des règles qui seront finalement décidées.

Au final, le budget voté par le Conseil d'administration s'établit à hauteur de 5,9 M€.

Il vous est demandé de prendre acte du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021 de l'EPIC Jazz à Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. TOURISME – Bilan financier 2020 et budget prévisionnel 2021 de l'Office de Tourisme

Christophe BOUVIER : « En complément de la délibération sur le rapport d'activités de l'OT, il nous est également proposé de viser le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021 de l'Office de Tourisme.

Compte administratif 2020

Comme vous vous en doutez, le bilan 2020 ne ressemble pas au budget prévisionnel. C'est vrai sur les montants mais c'est encore plus significatif sur la structure des recettes et des dépenses. En recettes, la subvention de l'Agglo, augmentée de 100 000 €, a logiquement pris un poids plus important (60 % contre 43 % dans le budget prévisionnel).

Dans le contexte de la pandémie, une partie des actions liées au schéma n'a pas pu être engagée et toutes les charges prévues n'ont donc pas été réalisées. Pour en tenir compte, une partie des subventions reçues de l'Agglo n'a pas été enregistrée en 2020 et a été reportée dans le budget prévisionnel 2021.

Le bilan 2020 enregistre également une recette de 72 000 € liée à l'activité partielle. Il faut rappeler que contrairement à beaucoup de structures privées, l'OT n'a pas versé de complément de salaire aux salariés placés en chômage partiel.

Au final, l'OT a néanmoins réussi à limiter les dégâts, notamment par des recherches d'économies dans tous les domaines et termine 2020 avec un solde légèrement positif de 7 000 €.

Budget prévisionnel 2021

D'ores et déjà, la crise sanitaire impacte l'année 2021. Le budget prévisionnel 2021 est donc très difficile à évaluer et fera probablement l'objet d'ajustements dans l'année. C'est un budget qui se veut à la fois prudent et volontaire. Il s'établit à 1,8 M€ en recettes et en dépenses.

Il prend en compte la mise en œuvre du schéma touristique de l'Agglomération et la nouvelle convention financière que nous avons adoptée lors du conseil communautaire précédent.

Ainsi le financement de l'Agglo est principalement (à 75 %) affecté au secteur non marchand, structurellement déficitaire.

Voilà résumés en quelques mots les éléments financiers se rapportant à l'Office de Tourisme, il vous est proposé d'en prendre acte. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021 de l'EPIC Vienne Condrieu Tourisme.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. TOURISME – Rapport d'activités 2020 de l'Office de Tourisme

Christophe BOREL : « La délibération qui vous est présentée vous invite à prendre acte du rapport d'activités 2020 de l'Office de Tourisme, ce dernier ayant le statut d'établissement Public rattaché à l'Agglo.

Comme vous vous en doutez, l'année 2020 a été très impactante pour notre Office de Tourisme. Citons quelques chiffres : - 98% pour l'activité croisiéristes, -89% pour les visites des groupes adultes, - 76 % pour le city Tram ou - 87 % pour les offres destinées aux entreprises.

Malgré la crise sanitaire, l'Office de Tourisme a pu proposer des offres très ciblées, permettant de maintenir une activité notamment vers les acteurs locaux. L'Office de Tourisme a pu également consolider sa proposition de vente en ligne grâce à sa place de marché. Ce rapport d'activités permet aussi de voir la prise en compte du schéma touristique et sa promesse d'inattendu. C'est particulièrement vrai dans la stratégie de communication.

Même si l'année 2021 est d'ores et déjà impactée, espérons que nous retrouverons une activité plus conforme à nos attentes dans les prochains mois. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de l'EPIC Vienne Condrieu Tourisme.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. POLITIQUES TERRITORIALES – Plan de relance : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2021 pour la rénovation énergétique du siège de l'Agglomération

Thierry KOVACS : « Vous avez été destinataires initialement d'un rapport 6 et vous avez été destinataires ultérieurement d'un rapport 6bis. Le rapport 6bis avec votre autorisation se substitue au rapport 6 et j'en expliquerai les raisons. Il n'y a pas d'opposition. Très bien.

Ce rapport nous permet de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour la rénovation énergétique du siège de notre Agglomération.

Vous savez que nous avons été engagés dans une démarche de territoire à énergie positive. Nous cherchons à la fois à développer les énergies renouvelables mais également à réduire les consommations énergétiques sur le territoire.

C'est la raison pour laquelle nous avons effectué un audit énergétique qui a été réalisé sur le bâtiment Antarès. Ce dernier a précisé les travaux à réaliser pour permettre d'atteindre 40% d'économie d'énergie par rapport aux consommations actuelles. Cet objectif est conforme aux performances à atteindre à l'horizon 2030 précisé par le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire d'une superficie de plus de 1 000 m².

Pour cela, il y a un certain nombre de travaux qui doivent être menés et qui portent principalement sur l'amélioration de la performance thermique de l'enveloppe, les menuiseries, la toiture, l'amélioration des systèmes énergétiques avec des ventilos convecteurs performants, le remplacement des lumières classiques par des LED, les chaudières, le groupe froid et la régulation qui est associée.

La délibération initiale portait sur les travaux de rénovation programmés en 2021 (réfection de l'isolation thermique de l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée, remplacement du groupe froid) et on s'était arrêté là mais on n'atteint pas avec cette première tranche les 40%. Or c'est un frein pour une décision positive de l'Etat afin obtenir la subvention. Cependant il est bien évident que nous envisageons de faire la tranche 2 donc nous mettons dans la même délibération la tranche 1 qui va être réalisée dans les prochains mois, et la tranche que nous pourrons réaliser à partir de l'an prochain et on a même 4 ans

pour la réaliser en réalité pour ce qui concerne le remplacement de la chaudière et l'isolation de la toiture terrasse.

Pour la tranche 1, vous avez 336 950 euros de travaux HT et vous voyez qu'avec la maîtrise d'œuvre cela porte le montant à 382 950 € et pour la tranche 2 les travaux sont estimés à 264 250 € HT et si vous ajoutez la maîtrise d'œuvre, on est à 293 270 €.

L'Agglo sollicite donc un financement de l'Etat au titre de la DSIL par rapport à un programme d'opération estimé à 676 320€ HT.

Est-ce qu'il y a des questions ? oui Madame ROUX. »

Dominique ROUX : « Merci de me donner la parole. Vous pourriez peut-être nous dire quand est-ce qu'a été construit ce bâtiment dans un premier temps ? »

Thierry KOVACS : « L'Agglo date de 2002 donc la construction du bâtiment a dû suivre la création de l'Agglo, en 2003-2004 probablement. »

Dominique ROUX : « Deuxième question : qu'est-ce qu'on peut espérer de la subvention de l'Etat pour cette enveloppe ? »

Thierry KOVACS « On espère le maximum, c'est-à-dire 50%. »

Dominique ROUX : « Je me dis que la durée énergétique des bâtiments est quand même courte. »

Thierry KOVACS : « Ça dépend lesquels. Il y a des bâtiments qui ont été construits il y a des siècles avec des procédés constructifs qui sont beaucoup plus performants en terme d'isolation, de conservation. »

Dominique ROUX : « J'entends bien mais 17 ans, c'est court mais bon c'est respectable et louable de vouloir améliorer des qualités énergétiques. »

Thierry KOVACS : « Les exigences ne sont plus les mêmes en réalité. Nous avons une exigence de réduction de nos consommations qui est double, enfin de mon point de vue qui doit être double. Il y a une raison économique. Du fait de l'évolution du prix de l'énergie et une autre raison environnementale pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est ce double aspect que nous recherchons à travers ces travaux. »

Dominique ROUX : « Ce qui prouve qu'il y a de gros chantiers en perspective pour améliorer la situation des bâtiments aujourd'hui. »

Thierry KOVACS : « Oui Madame, les écoles, les bâtiments publics, le logement...»

Dominique ROUX : « Merci. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le programme de rénovation énergétique du bâtiment Antares, siège de l'Agglomération, pour un coût prévisionnel d'opération de 676 320€ HT.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : Aide financière pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Vienne

Christophe CHARLES : « L'Agglomération est sollicitée pour le financement d'une opération de réhabilitation portée par Advivo située sur la commune de Vienne au 52 rue Vimaine. Il s'agit de l'opération « Vimaine 1 ».

Nom de l'Opération	Nombre de logements sociaux	Montant de la subvention
« Vimaine 1 »	23 logements	23 000 €

*Le projet répond aux objectifs fixés dans le règlement d'attribution du PLH. »

Thierry KOVACS : « Merci. Des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 23 000 € en vue de la réhabilitation de 23 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération " Vimaine 1 " à Vienne. Cette subvention correspond à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'une opération de réhabilitation : 50 % de l'aide sera versée sur présentation de l'ordre de service, puis les 50% restants sur présentation de la Déclaration attestant de l'achèvement et la Conformité des Travaux.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de chaque opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. COHESION SOCIALE – Programmation 2021 du Contrat de Ville – attribution d'une subvention à la commune de Chasse sur Rhône pour la tenue d'une permanence du bus France Service

Christophe CHARLES : Nous nous apprêtons à délibérer sur l'attribution d'une subvention pour une nouvelle action déposée dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville

En effet, lors de sa séance du 26 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé de soutenir financièrement pour cette année un certain nombre d'actions pour réduire les écarts entre les quartiers prioritaires de l'Agglo et le reste du territoire. Pour cette programmation initiale le soutien de Vienne Condrieu Agglomération s'établit à 246 570 € sur une enveloppe de 250 000 € votée au budget.

La commune de Chasse sur Rhône nous a fait part de sa volonté de mettre en place une permanence du « bus France Service » pour faciliter l'accès des services publics aux habitants des quartiers prioritaires de la commune. Elle demande à l'Agglo de contribuer au coût annuel de 5 000€ de la permanence.

A titre exceptionnel, il est proposé de compléter la programmation initiale votée le 26 janvier 2021 en attribuant une subvention de 2500 € pour ce projet cette l'année. »

Thierry KOVACS : « Des questions ? Oui Christophe BOUVIER. »

Christophe BOUVIER : « Oui, simplement quelques mots en tant que maire de Chasse pour remercier la Communauté d'Agglomération de pouvoir ajouter cette programmation financière au contrat de ville pour cette année. Depuis quelques semaines, le bus est en place tous les jeudis matins de 8h30 à 12h30 sur la place de l'école et c'est déjà un succès. Il y a en moyenne entre 15 et 20 personnes chaque matinée qui viennent sur ce bus. Ça répond vraiment à une demande des habitants et j'encourage les autres quartiers politique de la ville à réfléchir à l'installer chez eux. Merci. »

Thierry KOVACS : « Oui, à ceci près qu'il y a dans d'autres communes d'autres services qui sont déjà proposés. Mais je vois que ça ne sert pas qu'aux habitants de Chasse puisque j'ai cru reconnaître sur la photo du Dauphiné Libéré ou sur le reportage de France 3 un habitant de Seyssuel qui venait faire ses démarches auprès de ce bus. »

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 500 € à la commune de Chasse sur Rhône pour la mise en place d'une permanence du bus France Service sur ses quartiers prioritaires.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. COHESION SOCIALE – Accessibilité - Convention de suivi du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Evelyne ZIBOURA : « Le Département du Rhône a élaboré un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

La mise en œuvre des actions de ce schéma doit faire l'objet d'une convention avec l'ensemble des organismes partenaires de ce schéma, dont Vienne Condrieu Agglomération fait partie.

Cette convention-cadre a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires autour de l'objectif d'amélioration de l'accessibilité des services au public et plus particulièrement autour des trois volets du plan d'actions pour le Rhône : les solidarités, le numérique et la mutualisation des services.

Nous sommes particulièrement concernés par le volet numérique et l'action visant à renforcer les infrastructures internet en très haut débit.

La présente délibération vise à autoriser le Président à signer cette convention. »

Thierry KOVACS : « Merci Evelyne. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la convention de suivi du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département du Rhône

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la révision allégée du PLU de la commune de Tupin-et-Semons

Luc THOMAS : « Vienne Condrieu Agglomération a prescrit la révision allégée du P.L.U. de la commune de Tupin-et-Semons et a fixé les modalités de la concertation par délibération en date du 1^{er} octobre 2019, annulée et remplacée par une nouvelle délibération prise en date du 15 septembre 2020.

Cette procédure vise à permettre la réalisation d'une maison des associations au lieu-dit « Les Ebats ».

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a considéré que la procédure de révision allégée du P.L.U. de Tupin-et-Semons n'était pas de nature à justifier la réalisation d'une évaluation environnementale.

Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de révision allégée du P.L.U. et a tiré le bilan de la concertation.

Au cours de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue en date du 19 novembre 2020, les personnes publiques associées ont toutes émis des avis favorables. Vienne Condrieu Agglomération a ensuite organisé l'enquête publique du 04 au 18 janvier 2021 inclus. Aucune observation n'a été émise dans ce cadre.

Dans son rapport, réceptionné par Vienne Condrieu Agglomération en date du 08 février 2021, la commissaire-enquêtrice préconise seulement des améliorations de forme ou compléments concernant les légendes de deux cartes. Le projet de PLU arrêté a été modifié pour donner suite à ces observations.

La révision allégée du PLU peut donc être approuvée.

Monsieur le Maire souhaitez-vous apporter des compléments ou des précisions sur ce projet de PLU ? »

Martin DAUBREE : « Non, non c'est bon. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Tupin-et-Semons,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Tupin-et-Semons et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de la communauté d'agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

11. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Révision du PLU de Loire-sur-Rhône - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

Luc THOMAS : « La commune de Loire-sur-Rhône a engagé la transformation de son P.O.S. en P.L.U. en 2009. Ce choix a été motivé non seulement par la volonté d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires mais aussi par différents objectifs tels que la densification de l'habitat en centre-bourg, la pérennisation des services, des activités économiques et des espaces agro-naturels.

Un premier Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré et débattu en Conseil Municipal en 2013. Ce PADD a toutefois été remanié, tout en maintenant les grandes orientations initialement définies, et cette nouvelle version a été débattu en Conseil Municipal en 2016. La présente délibération vise à la fois à arrêter le projet de PLU et à tirer le bilan de la concertation.

Le dossier a été élaboré en collaboration avec les personnes publiques associées, notamment dans le cadre de quatre réunions de présentation du projet, dont la dernière s'est tenue en juillet 2020. Par sa décision de février 2017, l'autorité environnementale a conclu qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale.

S'agissant de la concertation, le projet de PLU a fait l'objet de deux réunions publiques, en avril 2017 et en février dernier ainsi que d'une rencontre avec les associations et groupes économiques en mars 2017. Par ailleurs, des administrés ont consulté les documents de présentation du projet mis à disposition en mairie. Certains ont écrit au Maire ou pris rendez-vous avec lui pour obtenir des compléments d'informations ou exprimer des requêtes relatives à leurs terrains. L'ensemble des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription ont été respectées.

Le projet de PLU démontre sa cohérence interne et sa compatibilité avec le SCoT actuellement en vigueur.

Le PLU est donc prêt à être arrêté. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

TIRE le bilan de la concertation.

DECIDE que le règlement du PLU est régi par les articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme.

ARRETE le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

PRECISE que le projet de PLU sera communiqué pour avis :

- aux personnes publiques associées, à savoir : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat, ainsi que de l'Agriculture, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, le Parc Naturel Régional du Pilat, le SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise),
- à la DDT du Rhône, à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) en application de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
- au Centre Régional de la Propriété Forestière,
- à leur demande, aux communes limitrophes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

A défaut de réponse au plus tard 3 mois après transmission du projet de P.L.U., ces avis sont réputés favorables.

Conformément à l'article R.153-3, cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Loire-sur-Rhône et à Vienne Condrieu Agglomération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Fabien KRAEHN : « Nous continuons à accompagner et soutenir les commerces et les artisans dans cette période de crise sanitaire. Cette aide à l'investissement est complétée par de nombreuses aides régionales pour maintenir l'offre commerciale sur notre territoire.

Nous vous proposons 11 nouveaux dossiers ce soir pour un montant total versé par l'Agglo de 27 935 € concernant des investissements en matière d'accessibilité, de mise en sécurité du local, de rénovation, d'économie d'énergie.

Ces dossiers ont été instruits par le groupe de travail commerce puis validés par la commission économie du 4 mars dernier. »

Thierry KOVACS : « Merci. Vous avez les noms, l'activité, les travaux et le montant de la subvention avec la part de l'Agglo, celle de la commune et le total avec l'aide de la Région.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Chez Samette	3 000 €	3 000 €	13 280 €
La condriote	3 000 €	3 000 €	10 803 €
Nalaia	1 502 €	1 502 €	5 007 €
La Rose	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Pitaya	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Numerik's Access	1 862.50 €	1 862.50 €	6 208 €
Numerik's Save	2 994 €	2 994 €	9 980 €
Taxi Pizza	2 008 €	2 008 €	6 693.22 €
Plateau du Mezze	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Roux Chaussures	3 000 €	3 000 €	12 526.23€
Boulangerie l'annexe	1 568.50 €	1 568.50 €	5 228 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. AGRICULTURE – Soutien à l'Association Départementale pour le développement Agricole et Rural du Rhône (ADDEAR 69)

Frédéric BELMONTE : « Le nombre d'exploitations agricoles tend à diminuer. Si nous souhaitons garder une activité agricole sur le territoire, il est important de travailler sur l'installation de nouveaux exploitants et la reprise des exploitations existantes. C'est d'ailleurs un enjeu repris dans notre stratégie agricole.

Depuis plusieurs années, l'Agglo soutient l'ADDEAR, qui propose un accompagnement des porteurs de projets à l'installation mais aussi à la transmission. En 2020, l'ADDEAR a accompagné 5 exploitations et 16 porteurs de projets sur notre territoire.

Lors de la dernière commission agriculture, nous avons reçu Marion FRICHET animatrice à l'ADDEAR, pour nous présenter un outil permettant à des porteurs de projets à l'installation de se tester comme exploitant agricole tout en minimisant les risques : le test agricole. L'issue du test peut être l'évolution, l'ajustement du projet pour une installation ou l'abandon de l'activité, le but étant d'assurer des installations pérennes et viables sur le territoire.

Je vous propose donc ce soir de poursuivre et de développer le soutien apporté aux actions menées par l'ADDEAR sur l'année 2021, à hauteur de 5 712 €, répartis de la manière suivante :

- Pour l'accompagnement et l'animation vers l'installation et la transmission, le montant de la subvention allouée à ces actions est de 3 500 €
- Pour la mise en œuvre et le suivi d'un test agricole : 2 212 € »

Florence DAVID : « Je vous remercie. J'aurais juste une petite question. Est-ce que l'Agglo a des outils statistiques pour savoir sur le nombre d'installations, le nombre d'agriculteurs qui persistent dans leur exploitation pendant un certain nombre d'années ou ceux qui malheureusement n'ont pas réussi à poursuivre cette exploitation ? »

Frédéric BELMONTE : « Oui on doit l'avoir effectivement en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. »

Florence DAVID : « D'accord. Serait-il possible d'en disposer ? »

Frédéric BELMONTE : « Ce soir non, mais on pourra demander d'avoir cette statistique. »

Florence DAVID : « Merci. »

Thierry KOVACS : « Il y a une personne qui est vraiment dédiée au sein des services de l'Agglo au suivi du monde agricole. Delphine FAURE qui pourrait donner un prénom à chacun des agriculteurs que nous suivons. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien à l'ADDEAR 69 :

- Pour ses actions de formation à destination des agriculteurs et des porteurs de projets et d'accompagnement à l'installation transmission, en versant une subvention à hauteur de 3 500 €.
- Pour la mise en œuvre et le suivi d'un test agricole, en versant une subvention à hauteur de 2 212 €.

APPROUVE la convention de partenariat pour 2021 jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. AGRICULTURE – Soutien aux associations d'aide aux exploitants agricoles du territoire

Frédéric BELMONTE : « Nous avons deux associations sur notre territoire, Solidarité Paysan et Ecout'agri38, composées de bénévoles à la disposition des exploitants agricoles pour les écouter, les soutenir, les accompagner.

Les conditions économiques et sociales des exploitations se dégradent et la situation de certains exploitants peut devenir préoccupante. Ces associations sont là pour aider ceux qui sont en difficulté.

Depuis maintenant trois ans l'Agglo soutient ces deux associations, et je vous propose de poursuivre ce soutien pour l'année 2021 pour un montant de 500 € chacune. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien aux associations Ecout'Agri 38 et Solidarité paysans Ain Rhône pour leurs actions à destination des agriculteurs en difficulté, en versant une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'année 2021 répartie de la manière suivante :

- 500 € pour Ecout'Agri 38,
- 500 € pour Solidarité paysans Ain Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. PETITE ENFANCE – Acte rectificatif sur cession partielle de droit au bail emphytéotique – EAJE Petit Martin

Annick GUICHARD : « Il s'agit d'une délibération qui permet la régularisation d'un acte notarié relatif à la cession partielle d'un bail emphytéotique par la Ville de Vienne et ADVIVO à l'Agglo, suite au transfert de compétence petite enfance.

En effet, lors de la rédaction de l'acte le notaire a mentionné la parcelle AO n° 302 au lieu de la parcelle AO n°301 où se situe l'EAJE Petit Martin.

Afin de faire cette rectification sans faire intervenir les parties, il convient de donner pouvoir à Maître Sylvain JOUY de l'étude de Chonas-l'Amballan pour modifier cet acte du 28 juin 2011. «

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la rectification de l'acte du 28 juin 2011 modifié le 8 décembre 2011, afin de le mettre en conformité avec la publicité foncière selon les termes suivants : "les biens relatifs à l'acte sont situés sur la parcelle section AO numéro 301 ».

DONNE pouvoir à l'office notarial de Maîtres Sylvain JOUY - Nicolas BLANCHON - Brice GUILLON sis à Chonas-l'Amballan pour signer l'acte rectificatif objet de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. EAUX PLUVIALES – Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour les travaux de gestion des ruissellements d'eau pluviale et de protection contre les inondations dans le secteur Combe Boussole à Chuzelles

Alain CLERC : « La présente délibération concerne l'avis sur la demande d'autorisation environnementale pour les travaux de gestion des ruissellements d'eau pluviale et de protection contre les inondations dans le secteur Combe Boussole à Chuzelles. Il s'agit d'une délibération de forme puisque le projet est porté par l'Agglo mais nous devons nous prononcer, au même titre que les communes concernées, et en parallèle de l'enquête publique en cours, sur l'incidence environnementale du projet.

J'en profite pour vous expliquer en quelques mots la problématique et l'objectif de ce projet :

- Le secteur de Combe Boussole se situe sur la commune de Chuzelles, en contre-bas de la RN7 ;
- On collecte les ruissellements provenant d'un important bassin versant agricole, situé sur Seyssuel et Chuzelles, et d'une partie de la RN7 ;

- Compte-tenu de l'insuffisance ou de l'absence de réseaux pluviaux par endroits, en cas d'orage, les eaux boueuses inondent plusieurs habitations du secteur.

Face à cette problématique, la solution qui sera mise en œuvre consiste à :

- Orienter les écoulements amont vers la combe naturelle, alors qu'ils sont actuellement dirigés dans le fossé de la RN7,
- Pour le reste des écoulements, construire un bassin de rétention de 4 000 m³ avec rejet à débit limité, et créer un exutoire en diamètre 600 et une fosse de dissipation, avant rejet dans la combe.

En termes de calendrier, l'enquête publique est en cours jusqu'au 25 mars 2021. Les travaux devraient être réalisés en 2022.

En conclusion, compte-tenu de l'importance de ces travaux pour les riverains régulièrement inondés, et l'absence d'incidence environnementale notable, je vous invite à approuver la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE que des mesures seront prises lors de la réalisation des travaux pour limiter les risques de pollution,

PREND ACTE que les travaux n'auront pas, à terme, d'incidences négatives sur le milieu naturel,

EMET un avis favorable au projet compte-tenu de l'absence d'incidences environnementales notables.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. EAU POTABLE – Approbation du principe de la délégation de service public eau potable secteur Amballon : communes d'Estrablin, Eyzin-Pinet, Moidieu Détourbe, Meyssiez et Saint-Sorlin-de-Vienne

Max KECHICHIAN : « Les deux délibérations qui suivent ont pour but d'approuver le principe d'une délégation de service public de l'eau potable d'une part pour les communes du secteur de l'Amballon : communes d'Estrablin, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe, Meyssiez et Saint-Sorlin-de-Vienne et d'autre part pour la commune des Côtes d'Arey.

En effet, les contrats de DSP existants arrivent à échéance pour la commune des Côtes d'Arey le 31 décembre 2021 et pour les communes du secteur de l'Amballon le 30 avril 2022. Il convient donc de décider de la suite à donner à ces deux contrats, à savoir soit une reprise en régie, soit une délégation de service public.

Dans un premier temps, je souhaite vous rappeler certains des principes actés par le conseil communautaire du 1^{er} octobre 2019 pour guider le transfert de la compétence eau potable à l'Agglo et qui ont donc un impact direct dans la réflexion actuelle :

- Le premier concerne la gouvernance, il a été acté que tout changement de mode de gestion (basculé d'une DSP vers une régie par exemple) se ferait avec l'accord de la ou des commune(s) concernée(s).
- Le deuxième concerne le prix de l'eau potable, il a été ainsi acté :
 - o Qu'il n'y aurait pas un prix unique de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Agglo ;
 - o Qu'il y aurait une logique de tarif unique de l'eau potable par zone de production, le tarif de l'eau par zone de production devant être suffisant pour permettre de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du rendement de réseau pour la zone concernée. Dans le cas présent, la commune des Cotes d'Arey et le secteur de l'Amballon correspondent chacune à une zone de production.

Lors des bureaux communautaires du 24 novembre et du 15 décembre, une comparaison des différents modes de gestion a été faite. Il ressort de celle-ci que :

- La régie d'eau qui n'intervient pour l'instant que sur la commune de Vienne, n'est pas dimensionnée pour s'étendre sur ces deux secteurs,
- Les écarts de coûts d'exploitation estimés du service ne justifient pas à eux seuls un changement de mode de gestion,
- Quel que soit le futur mode de gestion, la qualité de service à l'utilisateur doit, à minima, être maintenue,
- La priorité actuelle de la direction du cycle de l'eau est de définir une stratégie communautaire passant par la réalisation d'un schéma global de sécurisation et d'alimentation en eau potable plutôt que de se concentrer sur l'exploitation courante. En effet, l'étude réalisée lors de la prise de la compétence eau potable avait fait ressortir notamment les enjeux suivants sur l'Agglo :
 - o améliorer les taux de rendement des réseaux,
 - o développer des interconnexions et/ou rechercher de nouvelles ressources afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de continuer à gérer la commune des Côtes d'Arey et les communes des secteurs de l'Amballon en DSP.

Il est également proposé au Conseil de conclure deux nouveaux contrats d'affermage distincts l'un pour la commune des Côtes d'Arey, l'autre pour le secteur de l'Amballon. Concernant ces contrats, ces derniers auraient une durée de 6 ans et 8 mois à compter du 01/05/2022 soit jusqu'au 31/12/2028, qui correspond à la date de fin de contrat la plus éloignée.

Cette disposition nécessite donc de prolonger par avenant pour une durée de 4 mois le contrat de la commune des Côtes d'Arey ce qui est l'objet de la délibération qui suit.

Conformément aux engagements pris, je vous précise également que les maires des communes concernées par la présente délibération ont été associés à la réflexion et ont donné leur accord à la présente décision.

Les rapports annexés à la présente délibération ont également été présentés :

- au comité technique du 4 mars 2021,
- à la commission consultative des services publics locaux du 10 mars laquelle a émis un avis favorable à la majorité des membres. Je précise toutefois que les représentants des associations d'utilisateurs ont réitéré leur positionnement de principe en faveur de l'exploitation des services publics en régie.

Dans ces conditions je vous propose d'approuver le principe de DSP sur ce secteur. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le principe de la délégation du service public pour l'exploitation de l'eau potable par voie d'affermage sur les communes d'Estrablin, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe, Meyssiez et Saint-Sorlin-de-Vienne, dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération, pour une durée de six ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions du code de la commande publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. EAU POTABLE – Approbation du principe de la délégation de service public eau potable sur la commune des Côtes-d’Arey

Max KECHICHIAN : La présentation a été faite avec la précédente délibération

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu’il y a des questions ? Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

APPROUVE le principe de la délégation du service public pour l’exploitation de l’eau potable par voie d’affermage sur la commune de Côtes d’Arey dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération, pour une durée de six ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions du code de la commande publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. EAU POTABLE – Avenant n°3 au contrat de délégation de service public eau potable sur la commune des Côtes d’Arey

Max KECHICHIAN : « La délibération qui suit s’inscrit dans la lignée de la délibération précédente qui prévoit le lancement d’une DSP sur la commune des Côtes d’Arey.

En effet, le contrat de DSP actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2021, et compte tenu du temps nécessaire pour conduire une telle procédure, il convient donc de prolonger par un avenant de 4 mois le contrat de DSP actuel, ce qui portera son échéance au 30 avril 2022.

Par ailleurs l’étude préalable au choix du mode de gestion, qui a été réalisée sur ce contrat, a mis en évidence les points suivants :

- D’une part les achats d’eau du captage de Gémens à la charge du délégataire sont en très forte augmentation et le délégataire fait apparaître un déficit important par rapport à ce qui a été prévu contractuellement. Cette forte augmentation s’explique par la baisse de production du captage du Suzon, due à des sécheresses à répétition ces dernières années.
- D’autre part, les charges liées au renouvellement des équipements ont été surestimées dans le contrat, par rapport aux dépenses de renouvellement qui ont été effectivement réalisées. Le délégataire est donc bénéficiaire sur ce poste de dépense. Par ailleurs, je tiens à vous préciser que bien que cette enveloppe prévisionnelle n’ait pas été consommée, l’audit réalisé a montré que les installations étaient en bon état et bien entretenues.
- Enfin, des frais de contrôle du délégataire étaient prévus dans la DSP mais cette prestation n’est plus utilisée, Vienne Condrieu Agglomération assurant directement le contrôle.

Tous ces éléments ont conduit à revoir la balance entre les charges en plus et en moins pour le délégataire. Cette balance fait ainsi apparaître un déficit de 1 269,50 €, que le délégataire consent à reprendre à sa charge.

L’intégration de ces modifications n’a donc aucun impact sur le prix payé par l’usager.

Dans ces conditions je vous propose d’approuver l’avenant et ses annexes joints à la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu’il y a des questions ? Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant et ses annexes joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. GEMAPI – Aménagement des seuils de la Sévenne : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vienne

Martin DAUBREE : « La présente délibération concerne la restauration de la continuité écologique et la protection contre les inondations de la vallée de la Sévenne, en particulier du secteur de la zone industrielle de Leveau.

Comme vous le savez certainement, ce secteur a connu plusieurs inondations par le passé, dont les causes étaient multiples. Si les travaux nécessaires sur le réseau d'eaux pluviales ont été réalisés par l'Agglo en 2019, en partie responsable de remontées au droit de l'entreprise TFC, d'autres restent à conduire pour améliorer la situation.

Ainsi, lors des études d'avant-projet conduites par la Ville de Vienne sur 3 seuils de la Sévenne, il a été démontré que l'arasement total ou partiel de ceux-ci auraient un impact positif sur la réduction des inondations de la zone industrielle. Il se trouve que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Vienne Condrieu Agglomération est fortement intéressée par la réduction de la vulnérabilité aux inondations de la zone de Leveau. Par ailleurs, l'Agglo dispose depuis début 2021 des compétences en interne pour conduire des opérations de travaux en rivière.

Il a alors été proposé que Vienne Condrieu Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, par délégation de la Ville de Vienne.

En terme de calendrier, il est envisagé de conduire les travaux sur le seuil intermédiaire en 2021.

En conclusion, et compte-tenu du fort intérêt de mener ces travaux rapidement pour réduire la vulnérabilité aux inondations des entreprises de la ZI de Leveau, je vous invite à approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe à la délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTTE la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vienne pour conduire les études et travaux d'aménagement des seuils sur la Vallée de la Sévenne,

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, y compris les demandes de subvention auprès des financeurs suivants :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée,
- Département de l'Isère,
- Etat au titre du Plan de Relance.

21. ENVIRONNEMENT – Gestion des déchets : Règlement intérieur des déchèteries, modifications

Jean TISSOT : « La délibération suivante concerne les déchèteries. Plusieurs améliorations ou modifications du règlement intérieur existant - qui date de 2018 - ont été identifiées et débattues en commission gestion des déchets le 11 janvier, ainsi qu'en bureau le 2 mars.

Le projet qui vous a été transmis serait applicable au 1er Juin 2021 ce qui permettrait d'assurer une bonne communication aux usagers.

Tout d'abord concernant les horaires, il est proposé une adaptation des horaires en période de canicule. Compte tenu des risques pour les usagers et le personnel, cette adaptation a été expérimentée dès l'été 2020. Au regard du bilan positif, il est proposé d'intégrer ce dispositif dans notre règlement intérieur sur les mêmes bases à savoir :

- Journée continue de 7h à 14 heures, ce qui est conforme avec l'évolution du cycle des températures en période de canicule, en cas d'alerte canicule niveau 3 (déclenchée par les Préfets de départements en lien avec l'ARS), ce qui correspond à la vigilance orange de Météo-France.

De plus, il est proposé d'harmoniser les horaires des déchèteries fixes pour tenir compte des fréquentations constatées et des besoins prioritaires exprimés, et améliorer la communication tout en limitant les changements d'habitude. La proposition maintient voire augmente les volumes horaires d'accueil.

Concernant les professionnels ensuite, on constate que l'ensemble des collectivités voisines ont interdit l'accès des déchèteries publiques aux professionnels. Pour autant, il n'est pas proposé de modifications majeures des conditions d'accès des professionnels sur nos déchèteries à ce jour. En effet, cela nécessite une concertation préalable avec les organismes professionnels et les acteurs privés du déchet susceptibles de proposer des solutions de substitutions.

Cependant, il est proposé de supprimer l'accès aux déchèteries pour les professionnels le samedi, afin de privilégier l'accueil des ménages sur les sites lors de ces journées de fortes fréquentations, et d'éviter les conflits d'usages. Cette disposition a été mise en place suite au déconfinement ; elle est très appréciée sur le terrain, sans réclamations majeures des entreprises.

Il est également prévu un ajustement du nombre de tickets pour la dépose des encombrants/déchets en mélange et le Bois de Classe B.

Ces tarifs sont anormalement bas au regard de leurs coûts de traitement et transport réels à charge de l'Agglo. L'écart est du simple au double. Ceci s'explique par le fait que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années alors même que le coût de transport et de traitement de ces déchets a augmenté. Il est donc proposé de multiplier par deux le nombre de tickets requis pour les encombrants et le bois de classe B, la grille pour les autres déchets restant inchangée.

Afin de tenir compte du contexte particulier lié au Covid 19, qui impacte particulièrement les entreprises, il est proposé une mise en application progressive.

Diverses autres améliorations rédactionnelles et de mise en forme mineures ont été effectuées sur le projet de règlement qui vous a été transmis. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Oui, Monsieur le Président, je voudrais exprimer des réserves et des interrogations quand même sur le changement concernant les professionnels. Jean l'a bien expliqué : vous réévaluez le nombre de tickets pour deux catégories de déchets, les encombrants et le bois en doublant quand même. Je crois que le coût du ticket c'est 12 euros. On va passer de 12 à 24 euros. Donc c'est plus 100%, c'est une hausse pour certaines catégories professionnelles qui va être extrêmement conséquente et j'ai peur de l'effet dépôt sauvage qui va probablement être entraîné par cette augmentation dans le coût des travaux.

Sur la fermeture du samedi, j'avais les mêmes réserves. Bon tu as dit qu'il n'y avait pas de réclamations. C'est vrai que nous avons des professionnels qui travaillent le samedi quand même et qui ont besoin d'évacuer. Pour les collectivités j'ai vu que c'était aussi interdit désormais. Cependant si on a un dépôt sauvage dans un village et qu'on doit l'évacuer très vite y compris un samedi pour des raisons de pollutions, on ne pourra pas aller à la déchetterie pour aller le déposer ?

Par ailleurs, il me semble Monsieur le Président, mais peut être qu'on pourrait apporter des précisions parce que c'est de vagues notions que j'avais là-dessus, qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 du fait de la loi économie circulaire, l'accès des déchetteries sera rendu gratuit pour les professionnels sous réserve qu'ils fassent un tri extrêmement strict de leur production de déchets ce qu'ils ne font pas forcément aujourd'hui.

Aujourd'hui, le signe qu'on leur donne en augmentant leurs charges financières et en contraignant leurs accès à la déchetterie ne me semble pas aller dans le sens d'un encouragement de leur part pour trier les déchets et accéder gratuitement à partir du 1^{er} janvier 2022. Cela reste sous réserve mais j'avais notion effectivement que le projet de loi prévoyait cela et il me semble que la loi finalement adoptée en 2020 n'a pas changé cela.

Donc j'ai vraiment des réserves là-dessus et je pense sincèrement, pour l'avoir vu dans une autre collectivité avec des effets mécaniques automatiques que l'augmentation de la charge pour les professionnels de l'évacuation des déchets dans les déchetteries va augmenter les dépôts sauvages. C'est un constat que l'on fait assez classiquement. Vous dites qu'effectivement que le tarif aujourd'hui n'a pas changé depuis des années et est inférieur à ce qui peut être fait dans les autres collectivités, les autres interco. C'est bien de le souligner mais peut être fallait-il l'augmenter plus doucement, plus progressivement mais là en l'occurrence, je crains que cela augmente les dépôts sauvages dans nos communes. »

Jean TISSOT : « Nous avons déjà débattu lors de la commission gestion des déchets, on en a débattu en bureau le 2 mars. C'est vrai que l'on s'est posé la question des déchets sauvages. Aujourd'hui dans toutes les communes, on a tous des déchets sauvages. A quel niveau, a quelle quantité, comment ils sont traités ? Ils sont traités de manière différente dans chaque commune mais on a pas senti d'augmentation de déchets et surtout nous n'avons pas eu de retours de professionnels qui nous ont dit « stop arrêtez ». Cela va peut-être venir. Les professionnels dans quelques jours vont peut-être nous dire qu'est-ce qu'il se passe ?

Il sera peut-être envisagé d'ouvrir une déchetterie à un moment ou à un autre pour ces professionnels le samedi. Ils ont toujours besoin de vider leurs engins. »

Thierry KOVACS : « En complément de Jean. D'abord ça ne fait pas dépenser d'avantage d'argent aux professionnels car que font les professionnels aujourd'hui ? Il s'agit de chantiers où ils enlèvent des encombrants pour le compte d'un tiers pour donc ceci est refacturé. La réalité aujourd'hui c'est que lorsque vous commandez une entreprise et que celle-ci vient faire des travaux de démolition et qu'elle emporte des encombrants, elle vous le facture. Donc, oui on va augmenter la facture au final à celui qui engage les travaux mais notre environnement a un coût. Le traitement des déchets a un coût. Quand on voit notre tarif par rapport à ce qui est pratiqué sur les territoires voisins, le risque est de faire un appel d'air. On sait comment les choses peuvent se passer sur un chantier, on a donc intérêt à avoir parfois le juste prix.

Donc, non il n'y a pas de surcoût pour les entreprises parce que ce sont des prestations qui sont refacturées à l'utilisateur.

On constate également, fort heureusement, de plus en plus de monde dans nos déchetteries notamment le samedi. Il y a de plus en plus de citoyens qui ont ce geste vertueux de trier et d'amener leurs déchets en déchetterie et on le voit bien : si vous allez devant la déchetterie de Pont-Evêque le samedi, il y a une queue qui remonte jusque quasiment au rond-point. On se dit quand même qu'il faut laisser aux professionnels toute la semaine et le samedi aux particuliers. La personne qui intervient chez elle, dans son jardin, elle n'a que ce jour pour amener à la déchetterie. Si on ne veut pas avoir de dépôts sauvages on a intérêt à créer un peu de fluidité dans l'accès aux déchetteries pour les usagers.

Je ne sais pas si la loi nous donne l'obligation en 2022 de rendre gratuit l'accès des déchetteries aux professionnels, je ne le crois pas. Ce que je sais en revanche c'est que les territoires voisins ne permettent déjà plus l'accès aux déchetteries aux professionnels. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. On aurait pu avoir un débat en disant on crée un centre spécial pour les entreprises dans lequel elle doivent se rendre et elles doivent payer ou on permet aux entreprises du territoire d'accéder aux différentes déchetteries pour être au plus près de chez elles. On a fait le choix de maintenir l'accès des déchetteries aux professionnels avec une revalorisation

d'un traitement parce qu'il y a une disproportion entre le coût et le prix pratiqué et parce que c'est refacturé donc ça ne pénalise pas l'entreprise. On accueille donc les professionnels du lundi au vendredi et pour les particuliers, on gagne en fluidité le samedi.

L'évolution des filières de prix et des gestes doit nous interroger à l'avenir sur notre schéma des déchetteries, sur le nombre d'équipements, le nombre de quais, le développement des filières.

Mais l'objet de cette délibération, c'est la modification du règlement intérieur pour tenir compte justement des difficultés que nous avons rencontrés jusqu'à présent. »

Erwann BINET : « J'entends bien et c'est bien d'avoir un débat sur cette question-là parce que c'est une question essentielle. Je pense qu'il serait bien qu'il y ait une démarche globale sur l'Agglo de sensibilisation et de répression de ces situations-là qui honnêtement coûtent très cher à la collectivité et c'est vrai que vous parlez du coût de l'évacuation de ces déchets quand ils sont triés mais le coût de l'évacuation de ces déchets sur les communes quand ils sont déposés de manière sauvage, c'est extrêmement cher pour la collectivité de manière générale et pour les budgets des petites communes en particulier. Mais j'ignore si le pouvoir de police spécial sur les déchets a été transféré du Président ou conservé par les Maires.

Il faudrait regarder ce texte, je regarderai dès demain mais il me semble, et on le sait tous Monsieur le Président, le problème ne vient pas des professionnels essentiellement du BTP qui refacturent correctement. On sait très bien que la plupart des dépôts sauvages, ce sont des filières qui sont plutôt sur des travaux effectués au noir et puis ce n'est pas parce qu'il facture aux clients que derrière il y a un suivi. C'est pour cela que le texte de loi économie circulaire me semble-t-il impose également à la collectivité de délivrer des reçus aux professionnels pour la traçabilité. Lorsqu'on va faire des travaux chez soi, il va falloir que l'artisan puisse connaître d'abord la traçabilité des déchets qu'il a déposés en déchetterie et puisse fournir cela à son client. Tout cela s'anticipe un peu mais c'est justement parce qu'on fera cela qu'on luttera aussi contre les dépôts sauvages et il me semble, et c'est pour cela qu'on s'abstiendra sur cette délibération, que ce que vous décidez aujourd'hui ne va pas dans le sens de ce que la loi prévoit pour demain. »

Jean TISSOT : Concernant les déchets sauvages, pour ne parler que de Nicolas Hyvernats avec qui nous avons bien échangé sur le sujet. La question des dépôts sauvages ne se pose pas uniquement pour les gens de la commune, elle se pose énormément chez les particuliers. Donc nous ne sommes pas insensibles à cela puisque nous en avons déjà discuté. On mesure même pour voir s'il y a une augmentation ou pas de ces déchets et pourquoi. On a recherché dans les déchets pour trouver où était l'origine mais l'origine n'est pas seulement chez l'artisan qui travaille au black ou n'importe quoi. Nous avons trouvé l'origine chez deux producteurs qui ont pignon sur rue et qui sont venus vider une benne d'éternit dans un champ d'agriculteur. Ces gens-là, tous les jours vous allez acheter chez eux. Donc nous sommes en recherche pour savoir qui, comment, pourquoi ils font ça. Mais je ne pense pas que cela soit en rapport direct avec l'ouverture ou la fermeture de la déchetterie. »

Thierry KOVACS : « Les services me disent, Monsieur BINET, qu'il n'est pas prévu de gratuité pour les professionnels pour 2022 d'un point de vue législatif donc nous n'allons pas à contre-courant. Et si tant est, je peux vous dire que les intercommunalités autour qui ont supprimé l'accès aux professionnels auront encore plus de chemin à faire que nous de ce point de vue-là. »

Florence DAVID : « J'aurais une interrogation sur le service de déchetterie mobile ponctuel. Ce n'est pas une nouveauté mais je voulais savoir comment ça marche et s'il y avait d'autres collectes mobiles d'encombrants en dehors des sapins de Noël, qui étaient fréquemment utilisées sur l'Agglo ? C'est plus pour embrayer sur une proposition parce qu'on est dans une logique où on va essayer de sortir du tout voiture mais on voit que déjà dans la campagne et même encore aujourd'hui en ville on a des personnes dans les quartiers défavorisés où des petits papys ou mamies qui n'ont pas de voiture pour aller en déchetterie. Quand on a des encombrants et qu'on n'a pas de voiture c'est quand même très compliqué de pouvoir aller jusqu'à une déchetterie. C'est la raison pour laquelle, je me dis qu'il va peut-être falloir commencer à songer à un moment ou à un autre à des points de collectes mobiles comme c'est déjà le cas ponctuellement avec ce service de déchetterie mobile ponctuelle mais qui peut peut-être être développé un peu sous une forme de L'va déchetterie parce qu'au final oui ça coûterait de l'argent à l'Agglo mais en même temps ça coûterait peut-être moins cher que de devoir ensuite aller chercher des déchets qui sont entreposés de manière sauvage. Il y a des personnes inciviques, j'entends bien, mais il y a aussi des personnes qui n'ont pas de voiture et pas forcément de solutions alternatives. Si on propose une solution alternative, on est encore plus légitime je pense à pouvoir faire appliquer une sanction au titre de la police spéciale des déchets. »

Thierry KOVACS : « Du coup on dérive sur ce qui va nous occuper dans les mois à venir. C'est la révision de notre schéma directeur des déchetteries. On travaillera ensemble là-dessus. J'aurais tendance à dire quand même que les encombrants (la machine à laver, le canapé.), aujourd'hui vous payez une taxe pour cela. C'est-à-dire que lorsque vous achetez un nouveau canapé, celui auprès duquel vous achetez votre canapé doit vous enlever votre ancien canapé, celui qui vous livre votre machine à laver doit vous enlever votre ancienne machine. On paye une taxe, l'écotaxe.

Donc, celui qui se fait remplacer un produit défectueux par un nouveau et constitue un encombrant que je ne peux pas porter tout seul en déchetterie, à plus forte raison quand je n'ai pas de véhicule. Soit la personne s'est fait livrer, soit elle a trouvé des collègues qui sont allés lui acheter le produit dans le magasin et donc il doit pouvoir demander à ces mêmes collègues qui ont le véhicule d'amener jusqu'à la déchetterie l'ancien produit.

On fera difficilement le contrôle d'identité au pied de ce « L'va déchetterie » pour dire vous avez un véhicule ou vous n'avez pas de véhicule et cela sera extrêmement difficile et moi j'ai peur que l'on dissuade finalement le maximum de personnes qui font l'effort d'aller en déchetterie qui constitue des investissements conséquents pour la collectivité.

Nous avons eu cette question sur les déchets verts. A Vienne, certains nous disaient « pourquoi vous ne mettriez pas une benne pour nous permettre de mettre les tailles de haies ? ». Mais il y a simplement des propriétés de 3000 ou 4000 m², où avec la taille des lauriers c'est trois bennes qu'on remplit et donc si on devrait mettre trois bennes pour simplement un habitant qui taille ces haies au printemps.

Il ne faut pas s'interdire de réfléchir à tous ces sujets mais c'est complexe et attention, on fait des investissements dans un sens donc il ne faut qu'on ne dissuade le citoyen par d'autres services. »

Florence DAVID : « Je pense qu'effectivement c'est une proposition pour l'avenir, sur du long terme, qui peut être couplée avec d'autres propositions, peut-être des locations de triporteur, parce qu'on a les jeunes de centre-ville qui ne sont peut-être pas opposés au fait d'aller en déchetterie. Oui effectivement celui qui livre doit enlever mais encore faut-il le savoir.

Il y a aussi une communication qui n'est pas forcément faite de la part de toutes ces personnes qui vont vendre et livrer. Je pense qu'il peut y avoir aussi une action de communication. Il n'y a pas qu'une seule solution et ça j'en ai bien conscience mais si on veut essayer de sortir du tout voiture et je pense que c'est une volonté unanime et notamment pour des villes centre comme Vienne, il va peut-être falloir réfléchir à des solutions alternatives pour tout ce qui est encombrant et choses lourdes. C'est uniquement une proposition pour pouvoir réfléchir à l'avenir dans ce sens-là. »

Thierry KOVACS : « Les encombrants, ceux qui ne les apportent pas en déchetterie on les retrouve aux pieds des immeubles et on finit par les enlever. Nous avons eu d'ailleurs un débat là-dessus et dans les recherches de solutions, on réfléchit par exemple avec le service environnement à des broyeurs qui pourraient être achetés et mis à disposition moyennant location pour que la personne en réalité broie et utilise le résultat du broyage dans son propre jardin pour tapisser et garder l'humidité sur son jardin. Il y a des solutions sur lesquelles on réfléchit. On aura l'occasion de débattre de tout cela car Jean va conduire la révision de ce schéma directeur des déchetteries et il y aura des propositions qui seront faites dans ce cadre. »

Florence DAVID : « Dernière chose, on parle beaucoup des quartiers mais il peut aussi y avoir ces problématiques dans des coins qui sont relativement reculés chez des personnes vieillissantes. On parle beaucoup des quartiers pour les encombrants mais il peut y avoir d'autres problèmes. »

Thierry KOVACS : « Moi je parlais aussi des hauteurs de Vienne, c'est un quartier aussi. »

Marilyne SILVESTRE : « Je voulais juste apporter un tout petit complément à Monsieur BINET sur la loi économie circulaire concernant ces déchets liés aux bâtiments. Il est prévu enfin une filière pollueur-payeur en 2022, en tout cas moi je regarde cela de près, où tous les grossistes du bâtiment et un certain nombre de professionnels vont devoir mettre aussi des actions en place et c'est là où on accompagnera aussi des projets de déchetteries professionnelles puisque là ils auront des obligations en la matière. A suivre et on vous informera et on suit cela de près avec le service environnement. »

Erwann BINET : « Maryline, tu as tout à fait raison, j'ai le compte-rendu du texte de loi et dans la catégorie « mettre en place une collecte gratuite des déchetteries du bâtiment » il y a effectivement la création d'une

filière pollueur-payeur comme tu viens de le dire. C'est ce qui avait été fait il y a quelques années avec un grand succès sur les pneus de voiture, ce qui fait qu'on ne voit quasiment plus de pneus dans les champs.

Il s'agit de l'installation de nouvelles déchetteries professionnelles donc probablement aidé par l'Etat, l'objectif étant d'augmenter le maillage territorial et la reprise gratuite des déchets en déchetterie lorsqu'ils sont triés.

Ce n'est pas le texte de loi encore une fois, mais c'est le compte-rendu du ministère de l'écologie du texte qui vient d'être adopté. »

Thierry KOVACS : « Reprise gratuite de qui ? »

Erwann BINET : « Des déchets triés du bâtiment. Je suis sûr qu'il y a des changements au 1^{er} janvier 2022 avec traçabilité derrière. A vérifier, je suis quasiment sûr qu'il y a des mesures là-dessus. »

Maryline SILVESTRE : « Ça rentre dans le cadre de cette filière pollueur-payeur donc c'est eux qui vont financer un certain nombre d'actions et celle-ci entre autre peut-être. »

Thierry KOVACS : « On vérifiera tout cela Monsieur BINET. Nous en reparlerons. »

Maryline SILVESTRE : « Mais ce que je voulais simplement dire c'est qu'il y a des actions fortes qui sont menées à un niveau national et que forcément il y aura des répercussions. C'est essentiellement pour le bâtiment parce quand on parlait des déchetteries professionnelles c'est bien à destination des déchets du bâtiment. »

Thierry KOVACS : « Je ne suis pas sûr que le terme reprise gratuite soit synonyme de gratuité d'accès aux professionnels. »

Marilyne SILVESTRE : « Mais c'est bien dans le cadre de cette filière, c'est bien cette filière qui va organiser les choses. Je rajouterais également que dans le cadre de l'économie circulaire c'est aussi pour donner un nouveau sens à ces déchets puisqu'ils vont être dans l'obligation aussi de retrouver une nouvelle vie donc ils vont se servir aussi de cela pour créer d'autres matériaux davantage que ce qu'ils font aujourd'hui. »

Thierry KOVACS : « Très bien. Bon un sujet intéressant. Jean tu as le chic pour intéresser tout le monde. Je vous propose de mettre aux voix : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 3 abstentions. Des non participations au vote ? Adopté. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (3 abstentions)** :

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des déchèteries. Toutes dispositions antérieures contraires au présent règlement intérieur des déchèteries sont abrogées.

FIXE au 1^{er} Juin 2021 la date d'application effective du nouveau règlement intérieur déchèteries afin de permettre la mise en place d'une communication préalable.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. ENVIRONNEMENT – Déchets ménagers : Extension des consignes de tri des emballages plastiques

Jean TISSOT : « La délibération suivante concerne la collecte sélective des déchets ménagers : emballages et papiers. Depuis de nombreuses années, les usagers sont invités à trier selon certaines consignes.

Sous impulsion réglementaire, nous disposons d'une opportunité pour simplifier ces consignes en invitant l'utilisateur à trier tous les emballages plastiques et non seulement ceux en forme de bouteilles et flacons.

Pour passer à l'acte il fallait tout d'abord disposer d'un centre de tri adapté. C'est chose faite puisque le dernier appel d'offre a été construit dans cette perspective. Nos flux sont triés au centre de tri PAPREC à Chassieu, adapté à l'extension des consignes de tri. Nous l'avons visité avec Maryline Silvestre il y a quelques mois et nous proposerons une visite de site aux élus dès que les conditions sanitaires seront de nouveau compatibles.

Mais il nous faut également nous inscrire dans le cadre du planning d'appel à candidatures de l'EcoOrganisme agréé par l'Etat, CITEO. Cet appel à candidatures est également l'occasion de solliciter un soutien en matière de collecte.

Depuis plusieurs mois les services de l'Agglomération sont mobilisés dans cette perspective. Nous vous proposons de déposer un dossier avant le 2 avril pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2021.

La réponse de Vienne Condrieu Agglomération porterait sur 4 volets :

1. L'extension des consignes de tri (ECT) proprement dit, avec un objectif de recycler 4 kg supplémentaires / habitant et par an.
2. L'amélioration de la collecte de proximité par l'ajout de Points d'Apport Volontaire (emballages, papier, verre) dans les secteurs déficitaires.
3. Des nouvelles collectes de proximité : par la mise en place des conteneurs enterrés sur Vienne (seul secteur desservant une zone de plus de 5 000 habitants).
4. L'harmonisation des schémas de collecte des communes d'Ampuis, Condrieu, Sainte Colombe et Loire-sur-Rhône qui sont actuellement à la fois en porte à porte pour les emballages et en silos pour les papiers.

Je vous propose donc d'approuver :

- ✓ la proposition de se porter candidat à l'appel à candidatures en cours de CITEO
- ✓ l'extension des consignes de tri des emballages à compter du 1^{er} Octobre 2021.

Je précise que ces nouvelles consignes n'obèrent pas la démarche de réduction de la production de déchets à la source, que nous continuons de poursuivre en parallèle. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des interventions ? »

Dominique ROUX : « Oui ce n'est pas directement à proprement parler en lien avec l'objet de la délibération mais c'est quand même par rapport à cette problématique des déchets. Si je puis me permettre, je pense qu'il y a une forte action de pédagogie à faire auprès des habitants ne serait-ce que en les informant vraiment du coût du tri pour les collectivités. Cela me paraît important de les sensibiliser à cela. L'impact sur l'environnement, parce que chacun sait que cela a un gros impact sur l'environnement, et aussi inviter au tri par des actions de formation peut-être en direction de la population parce que le constat est là, il y a de plus en plus de gens qui trient mais le tri n'est pas encore rentré dans les mœurs de tous les habitants.

En deuxième point, je pense qu'il serait intéressant peut-être aussi d'associer les grands distributeurs, je pense aux magasins, les grandes surfaces, les associer à cette démarche en leur proposant de mettre à disposition de leurs clients des bacs pour récupérer les suremballages. Il me semble que cela aurait la vertu déjà de sensibiliser les consommateurs à ce problème des déchets, de dire qu'ils peuvent être récupérés à ce moment-là.

Les distributeurs pourraient faire la pression sur les fournisseurs pour qu'ils améliorent leurs emballages. En tout cas, je pense que cela serait une initiative vertueuse. Bien sûr, on ne peut pas le faire sans leur accord mais je pense que l'Agglo dans le cadre de ce dispositif peut demander à ce que les distributeurs initient à la sortie de leurs magasins des bacs de récupération de suremballage. »

Florence DAVID : « Je serais très rapide parce que c'est uniquement parce que vous avez parlé de la visite d'un centre de tri ce qui était justement ce que j'allais vous proposer mais pas forcément qu'à destination des élus mais aussi à destination des écoles, c'est ce qu'il se passe dans certaines villes de la Métropole.

En fait, des fois on trie mais pas comme il faut. Par exemple, on écrase une bouteille alors qu'une fois écrasée la machine ne la reconnaît pas et c'est les enfants qui sont eux-mêmes ensuite pédagogues vis-à-vis de leurs parents. »

Jean TISSOT : « Vous avez visité Paprec ? »

Florence DAVID : « Non je ne l'ai pas visité, mais j'adorerais. »

Jean TISSOT : « Dans l'entrée à Paprec il y a un module pédagogique destiné aux écoles et qui est sensationnel. En temps normal les écoles vont le visiter. »

Thierry KOVACS : « Sur les actions de sensibilisation et de pédagogie vous avez raison. Ceci ne relève pas que d'investissements, déchetteries, containers c'est d'abord le comportement. C'est la raison pour laquelle dans le prochain agglomag, celui du mois de juin, il y aura un dossier complet sur les déchets et la sensibilisation aux bons gestes. Il y a eu des Agglomag par le passé qui ont déjà traité de ces sujets-là.

Il y a effectivement ce qui se fait dans les écoles. Il y a ce qu'il se fait quand on met les containers enterrés, on a les ambassadeurs du tri qui interviennent pour faire de la sensibilisation. Il y a tout un tas d'actions. Après, quand je vois le nombre de masques qui sont par terre, je m'interroge car faut-il aller faire de la pédagogie pour expliquer aux gens qu'on ne balance pas son masque usagé au sol ? Et pourtant quand je vois la quantité de masques usagés au sol, je me dis que l'on peut faire toute la pédagogie qu'on veut, on peut investir tout ce que l'on veut, il y a des personnes qui malheureusement ne respecteront jamais l'environnement et jamais les autres.

Sur la sensibilisation, Clémence Léna du Dauphiné Libéré, a essayé de vivre sans plastique pendant un temps. Et à la lecture de l'article, il faut privilégier le savon en dur, si j'ai bien compris. Le savon de Marseille pour se laver et faire la lessive.

Il y a plein d'initiatives qui doivent être portées par les communes, portées par l'Agglo aussi, par la presse et par chacune et chacun d'entre nous. Donc là-dessus, je pense que nous sommes en phase sur ce sujet-là.

Sur la réduction à la source, oui on peut mais c'est le cadre législatif qui sera, je pense, le plus contraignant de l'obligation qui va être faite à un certain nombre de producteurs. Je pense que cela passe par la loi, par la règle parce que là-dessus nous sommes tout petit pour ces changements de comportement et je crois plus à l'évolution de l'appareil législatif sur ces questions.

Il n'empêche que l'on travaille déjà avec un certain nombre d'entreprises du secteur. Enfin, typiquement c'est dans un autre domaine mais le réseau de chaleur fatale d'une entreprise c'est bien de le valoriser et quand on travaille sur les circuits courts pour mettre en relation ce qui constitue le déchet d'une entreprise et pourrait constituer la matière première d'un autre, on travaille aussi sur ces solutions-là. On essaye de le faire à l'échelle de notre territoire mais c'est parce qu'il y a aussi un cadre législatif qui incite avant d'obliger les professionnels à faire cela mais je pense que là-dessus on est d'accord et on sera tous d'accord pour accroître les produits plastiques que nous pouvons trier parce que c'était un vrai sujet au fond.

Malheureusement on ne recycle pas tout, y compris les plastiques qui étaient recyclables et là aujourd'hui tout ce qui est plastique recyclable va pouvoir être mis dans le bon container pour être recyclé et cela va simplifier quand même la vie de ceux qui s'engagent dans cette voie là et faire augmenter le volume des plastiques recyclés.

D'autres demandes de parole ? Non. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des absentions ? Des non participations au vote ? Adopté. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la proposition de se porter candidat à l'appel à projet "pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques" de CITEO.

DECIDE de procéder à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés.

FIXE au 1^{er} Octobre 2021 la date de mise en œuvre effective des nouvelles consignes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. ENVIRONNEMENT – Nature - Entretien des abords de la ViaRhôna : convention d'objectif avec l'association du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB)

Isidore POLO : « La délibération suivante concerne le site de l'île du Beurre. L'entretien des abords de la ViaRhôna est effectué par le CONIB ce qui permet de concilier la fréquentation des vélos et piétons, et la protection de ce site naturel sensible. L'Agglo participe financièrement.

Il est proposé de poursuivre ce dispositif pour 3 ans. C'est l'objet de la convention que je vous propose d'approuver. »

Thierry KOVACS : « Juste une observation, deux des élus Martin DAUBREE et Jean PROENÇA qui sont membres du bureau du CONIB ne participeront pas au vote. »

Isidore POLO : « Je ne participerai pas non plus puisque je fais partie du Conseil d'Administration. »

Thierry KOVACS : « Merci. Très bien il y a trois non participations au vote. Des abstentions ? Des oppositions ? Des non participations au vote au-delà de ceux que j'ai cité. Non. Adoptée. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE des votes exprimés (3 non participations au vote)** :

APPROUVE les termes de la convention avec le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre (CONIB), jointe à la présente délibération, relative à l'entretien de la vélo route ViaRhôna. Le montant de la participation financière est fixé à 14 250 euros par an.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

24. ENVIRONNEMENT – Air Energie Climat - Etude de préconfiguration pour aider les particuliers à la modernisation du parc d'appareils individuels de chauffage au bois non performants

Evelyne ZIBOURA : « Cette délibération concerne la qualité de l'air. Malgré une amélioration continue des indicateurs depuis 10 ans, les seuils réglementaires de qualité sont dépassés régulièrement sur le bassin d'air Lyonnais Nord Isère.

Si Vienne Condrieu Agglomération respecte les seuils réglementaires en matière de particules, une forte proportion de la population se trouve au-dessus des seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la santé.

En hiver, comme vous avez pu le constater lors des alertes récentes préfectorales relayées sur notre territoire, notre attention est plus particulièrement attirée sur la question de l'émission de poussières par les installations de chauffages au bois non performantes.

La mise en place d'une aide au renouvellement des appareils individuels de chauffage a fait ses preuves sur d'autres territoires. Le dispositif d'aide préexistant de l'ADEME n'existe plus mais notre intégration au PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Lyon peut nous permettre d'être éligible à une aide similaire. Cependant une étude de pré-configuration est un préalable nécessaire.

Aussi, il vous est proposé d'engager cette étude et de solliciter les aides auprès des partenaires (ADEME, Région). »

Thierry KOVACS : « Merci. Vous avez compris, il s'agit à terme d'aider les particuliers de passer d'un foyer ouvert à un foyer fermé. Ça peut être aussi un foyer fermé qui ne serait pas performant de sorte de limiter la consommation de bois et de réduire le nombre des particules fines pour améliorer la qualité de l'air. Pour pouvoir faire cela nous avons besoin de faire une étude de préfiguration et donc c'est ce qu'il vous est demandé dans cette délibération. C'est une première délibération et on aura probablement une autre délibération sur le sujet une fois que cette étude aura été menée. »

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le principe d'une aide aux particuliers pour la modernisation des appareils de chauffage au bois,

APPROUVE la proposition d'engager une étude de préconfiguration à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides auprès de l'ADEME et la Région,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. VOIRIE ET RESEAUX – Véhicules - Autorisation de mise en vente d'un véhicule communautaire : tracteur voirie

Richard BONNEFOUX : « Il est prévu de remplacer un tracteur du service voirie courant 2021, car il n'est plus approprié à l'utilisation intensive qu'en fait le service aujourd'hui. Ce tracteur acheté 60 768 € en 2006 est encore en état de fonctionnement. La commune de Jardin est intéressée pour le racheter moyennant le prix de 17 000 €.

L'accord du Conseil Communautaire est nécessaire pour les cessions de véhicules supérieures à 4 600 €.

Je vous propose donc d'approuver cette cession. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la vente du tracteur CASE IH immatriculé FF-758-FB à la commune de Jardin au prix de 17 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

26. VOIRIE ET RESEAUX – Travaux de voirie rue du Buisset à St Romain en Gal : convention d'occupation temporaire d'une parcelle privée

Richard BONNEFOUX : « Comme expliqué dans la délibération, un camion a heurté le mur de soutènement de la rue du Buisset à Saint Romain en Gal et une partie s'est effondrée. L'Agglo est compétente sur les voies communales et sur les ouvrages pouvant les soutenir.

Elle a donc la charge de la reconstruction du mur. Pour ce faire, la fermeture totale de la voie durant deux mois est nécessaire. Afin de ne pas bloquer l'accès aux habitants du quartier, une déviation peut être effectuée sur une parcelle privée, gérée par FONCIA IMMOBILIERE.

Un accord est intervenu avec FONCIA, selon les modalités détaillées dans la convention d'occupation temporaire jointe à la présente délibération, dont bien évidemment la remise en état d'origine après travaux. Il vous est proposé de l'approuver. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée AM 122 à Saint Romain en Gal durant les travaux de réparation d'un mur de soutènement rue du Buisset et les termes de la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec Foncia Immobilière tout document afférent à la présente délibération.

27. ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication (SIT) de Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERROT-BERTON : « Dans le cadre du schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération les communes qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'ingénierie de service de Vienne Condrieu Agglomération en matière d'informatique, de système d'information et de téléphonie.

Aujourd'hui la convention d'assistance doit être renouvelée avec les communes qui le souhaitent. Les engagements de chacune des parties sont détaillés dans la convention jointe à la délibération.

Ces conventions font l'objet d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune. Il est proposé de simplifier le calcul du prix en se basant uniquement sur un coût unitaire de 300 euros par poste de travail ce qui correspond au coût de revient pour l'Agglomération.

Les conventions débuteront à compter de leurs dates de signature et prendront fin le 31 décembre 2026. Ce sujet a été travaillé en commission administration générale.

Je vous propose d'approuver le projet de convention de mutualisation avec les communes joint en annexe à la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de Vienne Condrieu Agglomération. Ce document est joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes, effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/Ville de Vienne

Claudine PERROT-BERTON : Dans le cadre du schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération les communes qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'ingénierie du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/ville de Vienne.

Cette assistance vise à répondre à l'obligation réglementaire de conservation et de gestion des archives par les collectivités, en proposant l'intervention d'un archiviste : gestion des éliminations et des versements d'archives, traitement des archives papier (tri, conditionnement, rédaction d'inventaires...), conseils en matière de gestion des documents électroniques (nommage de fichiers, plans de classement), valorisation du patrimoine écrit.

Aujourd'hui la convention d'assistance doit être renouvelée avec les communes qui le souhaitent. Les engagements de chacune des parties sont détaillés dans la convention jointe à la délibération.

Ces conventions feront l'objet d'une participation de la commune de 205 € par jour en sachant que chaque commune pourra décider du programme et du temps passé avec le service commun d'archives au vu du diagnostic réalisé en amont à titre gratuit par l'archiviste.

Les conventions débuteront à compter de leurs dates de signature et prendront fin le 31 décembre 2026. Ce sujet a été travaillé en commission administration générale.

Je vous propose d'approuver le projet de convention de mutualisation avec les communes joint en annexe à la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/Vienne. Ce document est joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes, effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « C'est le dernier rapport et je vous demanderai ensuite quelques instants j'ai une communication à vous faire.

Donc le rapport concernant les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir. Vous en avez pris connaissance.

Est-ce que celle-ci apporte de votre part des questionnements ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°21-01 : Mise à disposition par la Ville de Vienne de locaux situés 11-13-15 rue du 24 Avril 1915.

N°21-02 : Convention d'occupation précaire du bureau n°12 de la pépinière 23bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la société HELPING.

N°21-03 : Convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour l'animation des actions Terres et Eau prévues en 2021, sur le bassin d'alimentation du captage de Gémens à Estrablin.

N°21-04 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré AO 108 sis 7 place de la Futerie appartenant Madame Maryse JAMET.

N°21-05 : Bail précaire avec la Société « L'ACCORDEUR ».

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M20-159: marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux d'aménagements sécuritaires rue du Perrin à Loire sur Rhône – groupement de commande avec la commune – lot n°2: serrurerie pour un montant de 42 603,95 € H.T

M21-001: marché conclu avec l'entreprise BTP CONSULTANTS pour la mission Contrôle Technique liée à l'aménagement du site embranché de ST romain en gal, lot 1 CT pour un montant de 8 390 € H.T

M21-002: marché conclu avec l'entreprise BTP CONSULTANTS pour la mission CSPS liée à l'aménagement du site embranché de ST Romain en Gal, lot 2 SPS pour un montant de 7 200 € H.T.

M21-003: marché conclu avec l'entreprise GUINTOLI pour les travaux de réparation d'un mur du soutènement Chemin de côte rôtie à Ampuis pour un montant de 39 612,5 € H.T.

M21-004: marché conclu avec l'entreprise ASTRADE pour l'étude de faisabilité de la station Gaz PL -évolutive multi énergie pour un montant de 20 646 € H.T.

M21-006: marché conclu avec l'entreprise ANDRE DAUPHY pour la mission CSPS liée à l'aménagement de la rue du Perrin à Loire/Rhône pour un montant de 3 000 € H.T.

M21-007: marché conclu avec l'entreprise ACOGEC pour la mission de maitrise d'œuvre relative à l'amélioration de la capacité hydraulique des ouvrages de franchissement de la rue des Allobroges par le Joux et le Maras pour un montant de 37 462,38 € H.T.

M21-008: marché conclu avec le groupement d'entreprises SOLIHA Drôme / SOLIHA Isère Savoie / SARL LE CREUSET MEDITERRANEE / SKALA pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH – renouvellement urbain dans la cadre du dispositif cœur de ville à Vienne pour un montant de 131 400 € H.T.

M21-009: marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour la travaux d'aménagement des bords de Gère à Vienne, espaces verts et revêtement de sol, pour un montant de 40 986,37 € H.T.

M21-010: marché conclu avec l'entreprise pour l'entretien du poste de relevage des EU du pôle petite enfance Cocon de soie à Chonas-l'ambellan pour un montant de 772 €/an + forfait dépannage 228 € HT.

M21-011: marché conclu avec l'entreprise ERCD pour la mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Sibille à Pont-Evêque pour un montant de 16 810 € H.T.

M20-085 AVE1: Avenant de passage au forfait définitif conclu avec l'entreprise ABEST INGENIERIE pour la mission de MOE de l'aménagement des bords de Gère à VIENNE pour un montant en moins-value de -1 271,5 € H.T.

M20-097 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SOGEA pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 2 : rive gauche du Rhône partie nord pour un montant inchangé (transfert suite fusion SOGEA).

M18-78AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise BUFFIN TP pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 1, pour un montant maximum inchangé (ajout prestation covid).

M18-179 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 2: rive gauche nord du Rhône pour un montant maximum inchangé (ajout prestation covid).

M18-080 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 3: rive gauche sud du Rhône pour un montant maximum inchangé (ajout prestation covid).

M20-099 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise RAMPA TP pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 4, pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M20-098 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 3, pour un montant inchangé (changement adresse et Siret).

M20-139 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DIVERS CITE SERVICES pour la maintenance préventive, curative et vérifications périodiques, lot 4: aires collectives de jeux et équipements sportifs pour un montant inchangé (FUSION- TRANSFERT sur PRO URBA).

M20-042 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise SATELEC pour le remplacement des cellules haute tension des postes de refoulement d'eaux usées Vienne Nord et Vienne Sud pour un montant inchangé (avenant de transfert).

M20-097 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise SOGEA pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'extension et réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot 2, pour un montant maximum inchangé (ajout de prix nouveau au bordereau des prix).

M17-078 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise EAUGIS pour la mission de MOE liée aux opérations d'assainissement 2017-2021, lot 2 secteur VIENNE pour un montant maximum inchangé (périmètre d'intervention élargi).

M19-068 AVE1: Avenant de passage au forfait définitif conclu avec l'entreprise ARPENTEURS pour la mission de MOE liée au à l'aménagement du boulevard des alpes pour un montant de 598,12 € H.T.

M18-079 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour le marché de travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 2, pour un montant inchangé (transfert fusion COLAS (co traitant)).

M18-080 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux d'amélioration de la voirie communautaire, lot 3, pour un montant inchangé (transfert fusion COLAS (co traitant)).

Thierry KOVACS : « J'ai une communication à vous faire mais pour cela je vais me lever et je vais inviter Gilles GAVIOT-BLANC à me rejoindre.

C'est le dernier conseil communautaire de Gilles ce soir puisque Gilles va prendre sa retraite et quitte notre collectivité à la fin du mois.

C'est Anne ORARD qui est présente ce soir qui va le remplacer et à qui on souhaite la bienvenue. Ils travaillent ensemble, elle s'approprie tous les sujets et je n'ai aucun doute quant à ses compétences et la qualité de la collaboration que nous pourrions avoir avec elle.

Ce soir je voudrais parler de Gilles. Gilles est un enfant du pays viennois puisqu'il est né à Vienne. Il a fait ses études à Vienne à l'école Jean Moulin et au Tec.

Il a commencé à travailler très jeune. Il est rentré comme électricien à la mairie de Vienne en décembre 1978 et petit à petit a gravi tous les échelons de la fonction publique territoriale. Je crois que c'est un modèle aussi de volonté tout au long de la vie de se former, de passer des concours pour pouvoir évoluer et gravir les échelons parce qu'il a réussi le concours de technicien en 1985, en 1987 le concours de technicien principal, en 1990 le concours d'ingénieur.

Non seulement il assurait ses missions et en même temps il se préparait à ses concours et il est devenu directeur des services techniques de la mairie de Vienne en 2003

Puis il a rejoint la communauté d'agglomération en 2013 en tant que Directeur Général des Services Techniques.

C'est son second, Henri LETANG à la ville qui est devenu Directeur des Services Techniques.

Gilles c'est aussi un engagement pour le territoire. Certains ne le savent peut-être pas ici mais Gilles a été élu à Chuzelles entre 2008 et 2013. Il a occupé le poste de 2eme adjoint puis de 1er adjoint de Marielle Morel. Il était en charge de l'urbanisme et des travaux et s'est notamment occupé de la révision du PLU de la commune.

Ce n'est pas un secret non plus en ce qui concerne vos deux passions, Gilles :

La musique

Il a commencé son apprentissage à l'école de musique de Vienne.

Il était en classe de solfège avec un certain Denis Peillot.

Après 6 ans de clarinette, il s'est tourné vers le saxophone.

Il a joué dans l'harmonie de Vienne avant de rejoindre le big band « Mister Swing » avec lequel il s'est produit plusieurs fois sur la scène de Cybèle. C'est souvent sur le temps de midi. D'ailleurs il y a du personnel de l'Agglo qui dit « vite il faut aller à Cybelle, on va écouter Gilles ».

Il joue aussi dans le 5 à 7 band de Seyssuel et à l'harmonie de Chuzelles Seyssuel.

Et il s'est dernièrement mis à la musique cubaine. On attend de voir la prestation. Il va avoir du temps pour le préparer.

Il a une deuxième passion c'est le vélo

Le vélo de route qui lui permet d'arpenter toutes les voiries de notre territoire qu'il connaît presque comme sa poche.

Une passion qu'il pratique avec un groupe de jeunes retraités de Saint Romain en Gal mais aussi avec les cousins Gaviot Blanc dont Marc, athlète handisport qui a été champion du monde de triathlon.

Sur sa personnalité

Gilles est quelqu'un d'extrêmement apprécié par sa direction, ses collègues, par les élus qui ont eu à travailler avec lui. Apprécié également par les différents partenaires avec qui il a travaillé.

Tous lui reconnaissent son calme. Quel que soit le dossier, il ne perd jamais son calme et cherche toujours des solutions. Ce dont je peux témoigner c'est sa parfaite connaissance du territoire qui est reconnue par l'ensemble de vos collègues. Tu connais parfaitement non seulement le territoire mais aussi parfaitement les dossiers que tu conduis.

Tu es aussi connu et reconnu pour ta disponibilité, ta capacité à te rendre accessible à tous et rendre accessible à tous des sujets parfois compliqués. Gilles fait souvent un schéma pour expliquer, pour rendre compréhensible des sujets qui sont parfois difficiles à appréhender.

Et j'ai parlé du calme mais toujours aussi d'humeur égale. Je n'ai jamais vu Gilles « faire la gueule », ni sortir de ses gonds donc ça aussi c'est parfaitement apprécié.

Donc voilà, Gilles c'est un exemple pour nous tous. Un engagement au service d'un territoire. C'est cette capacité à avoir gravi tous les échelons pour se hisser au plus haut. D'électricien à Directeur des Services Techniques dans une Communauté d'Agglomération et cette faculté finalement aussi de rebondir, d'aller de l'avant.

Donc Gilles, on te souhaite une bonne retraite ! On souhaite qu'elle puisse te permettre d'arpenter encore les routes, continuer dans la musique. On est curieux de t'entendre sur le registre de la musique cubaine. Profites aussi de ta famille, cette famille recomposée avec 6 enfants et 7 petits enfants. Un peu de bricolage, je crois savoir que Murielle t'a préparé une longue liste donc tu ne vas pas t'ennuyer ! Et on te souhaite de profiter du Sud de la France où tu as un petit pied à terre.

En tout cas je voulais vraiment et sincèrement devant tout le monde, et je crois qu'on peut se lever pour applaudir Gilles, te remercier pour toutes ces années au service de notre territoire. »

Gilles GAVIOT-BLANC : « Merci je n'avais pas prévu de dire un mot. Mais simplement effectivement j'ai 61 ans, j'ai commencé à travailler en 1978, j'ai fait un petit calcul ça fait 8 mandats donc ce n'est pas mal. 17 ans Directeur des Services Techniques à la ville et à l'Agglo.

J'ai passé de nombreuses soirées en conseil et en bureau, je n'ai pas fait le calcul mais certainement de très nombreuses soirées.

Ce que je voulais simplement dire c'est que je suis très heureux de finir ma carrière dans une intercommunalité comme Vienne Condrieu Agglomération avec 30 communes, c'est une taille déjà importante, avec des élus de qualité et comme tu l'as dit Thierry, j'ai été élu donc j'ai aussi partagé ce que vous partagez au quotidien. Notamment pour les petites communes pas de services et on fait tout. Je connais.

J'ai travaillé avec des élus de qualité, et avec des collègues de très grande qualité. Ils sont derrière et je les remercie. Ils ne sont pas tous là mais ils sont très nombreux ; un Directeur Général des Services avec beaucoup d'expérience et de qualités très humaines qui m'a toujours soutenu et fait confiance et bien sûr un Président qui connaît, vous l'avez vu, tous ses dossiers et je te confirme Anne qu'il faut être au niveau !

Lorsqu'il s'est présenté et qu'il a été élu, il a dit « je suis exigeant avec moi-même, je suis exigeant avec les collègues », je confirme. Enfin c'est gage de qualité et je vous remercie tous. »

Thierry KOVACS : « Il n'y a pas de pot. Mais on fera quelque chose en petit comité pour respecter les conditions sanitaires et on fêtera dignement ce départ. »

Fin de séance à 21h15.